

# Conditions générales de prestations analytiques

## CNR Paludisme

### • Horaires d'ouverture, contacts

Le laboratoire de parasitologie hébergeant le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, est ouvert tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Les échantillons biologiques peuvent être réceptionnés du lundi au vendredi de 7H00 à 17H00 et le samedi de 7H00 à 12H00 au niveau de l'accueil de l'Institut Pasteur de la Guyane.

Les responsables des activités peuvent être contactés :

- Par mail
  - [cnrpaludisme@pasteur-cayenne.fr](mailto:cnrpaludisme@pasteur-cayenne.fr)
- Par téléphone
  - Mme Lise MUSSET (Responsable du CNR, région Antilles-Guyane), 05 94 29 68 40
  - M Stéphane PELLEAU (Responsable adjoint), 05 94 29 26 12

- Par courrier

Institut Pasteur de la Guyane  
Laboratoire de parasitologie  
CNR Paludisme  
BP 6010  
23, av Pasteur  
97306 Cayenne cedex

### • Missions

*Plasmodium sp.*, parasite responsable du paludisme, possède un cycle de multiplication rapide ainsi que de nombreux mécanismes de recombinaison qui lui permettent une adaptation rapide au milieu dans lequel il évolue. Ainsi, à chaque introduction d'un nouvel antipaludique et lors des pressions médicamenteuses successives et parfois incontrôlées, le niveau de résistance de *P. falciparum* ou *P. vivax* évolue. Il est de ce fait essentiel de suivre l'évolution de la sensibilité des parasites aux antipaludiques utilisés (phénotypage) et d'étudier les mécanismes de résistance associés afin d'identifier de nouveaux marqueurs de résistance facilement identifiables par les techniques de génotypage.

Dans ce cadre, le Centre National de Référence du Paludisme (CNR Paludisme), laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, hébergé par le laboratoire de parasitologie de l'Institut Pasteur de la Guyane (IPG), a pour mission, depuis plus de 25 ans en Guyane :

- ✓ d'étudier la résistance aux antipaludiques et ainsi de participer à l'ajustement régulier des schémas thérapeutiques ou prophylactiques à mettre en œuvre. Ceci s'applique aux échantillons collectés en Guyane et, depuis 2012, à ceux des Antilles françaises où des risques de transmission locale sont présents (ex : Saint Martin...).
- ✓ de proposer des activités d'expertise à ses partenaires tel que le diagnostic d'espèce par PCR, utile lorsque des difficultés de lecture en microscopie sont rencontrées (parasites altérés ou en très faible quantité).
- ✓ pour des investigations biologiques approfondies ou d'autres analyses particulières, les responsables du CNR peuvent apporter leur expertise dans le choix des prestations à mettre en œuvre.

### • Partenaires

Le CNR paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, ne peut mener à bien sa mission de santé publique qu'avec la participation active des différents partenaires impliqués dans le diagnostic et la prise en charge des patients atteints de paludisme :

- ✓ Centres délocalisés de Prévention et de Soins,
- ✓ Laboratoires de Biologie Médicale,
- ✓ Médecins généralistes,
- ✓ Personnel du Service de Santé des Armées,
- ✓ Organisations nationales (InVS, Cire),
- ✓ Organisations internationales (OMS/OPS).

### • Modalités pratiques de surveillance du paludisme

Dans le cadre des missions définies par l'arrêté portant nomination des CNR et laboratoires associés (arrêté du 26 décembre 2012 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2011), les analyses effectuées par les laboratoires de référence ne sont pas formalisées par un contrat de prestation conclu entre le CNR et le « client » tel que défini ci-dessus dès lors que les modalités pratiques de surveillance sont définies, connues et respectées.

L'arrêté du 29 novembre 2004, définissant les missions des CNR, mentionne que « les examens et les diagnostics sérologiques qui constituent les activités habituelles de diagnostic des LABM ne devraient être confiés aux CNR que de façon exceptionnelle et dans ce



cas pourraient donner lieu à facturation ». Dans le cadre de ses missions, le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, assure l'analyse des échantillons biologiques à titre gracieux.

Le responsable du CNR est le seul juge de la finalité des actes qu'il accepte d'effectuer.

Les partenariats entre chaque partenaire actif et le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, sont formalisés au sein des modalités pratiques de surveillance de façon à définir dans le détail les modalités, notamment pratiques, de collaboration entre nos deux structures. Si vous ne trouvez pas la réponse à vos question au sein de ce document, n'hésitez pas à nous consulter, nous vous feront parvenir les modalités de surveillance qui vous sont propres.

#### • **Nature des échantillons et conditions d'acheminement**

Selon la nature des analyses à réaliser, le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, peut être amené à réceptionner des échantillons sanguins sous forme de sang veineux prélevé sur tube ACD ou EDTA ou de sang capillaire prélevé sur papier buvard. Dans la mesure du possible, il faut privilégier les prélèvements de sang veineux qui permettent la mise en œuvre d'un panel de techniques plus large.

Le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, met à la disposition de ses partenaires, sur simple demande, des kits de prélèvement pour sang capillaire (papiers buvards, fiche de renseignements, vaccino-stylo, pince, sacs de transport) et, pour les prélèvements de sang veineux, des boîtes de tube EDTA (bouchon violet).

Selon la nature de l'analyse à réaliser, les conditions d'acheminement au laboratoire varient et sont décrites précisément pour chaque partenaire. De façon générale, la conservation et l'acheminement des échantillons entre +4°C et +16°C est requise, dans un délai de quatre jours pour le sang veineux et de 4 semaines pour le sang capillaire.

Les échantillons biologiques envoyés au CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, doivent obligatoirement être accompagnés d'une fiche de renseignements. Celle-ci doit être placée à l'extérieur de l'emballage secondaire contenant le prélèvement. Cette fiche de renseignements est téléchargeable sur le site internet de l'Institut Pasteur de la Guyane.

Les échantillons biologiques doivent impérativement être envoyés en respectant les conditions de transport en application des normes en vigueur. Le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, est responsable des échantillons biologiques à analyser dès leur réception mais sa responsabilité n'est pas engagée lors de leur transport vers l'Institut.

Les conditions d'acceptation des échantillons biologiques sont vérifiées dès réception. En cas d'observation d'une anomalie ne permettant pas l'analyse (tube cassé, nature de l'échantillon ne correspondant pas à l'analyse requise...), le prescripteur est alors averti qu'une non-conformité concernant le prélèvement a été observée et que l'analyse ne pourra être effectuée.

#### • **Démarche qualité**

Le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, a initié sa démarche pour être accrédité selon la norme NF EN ISO 15189. Il effectue des prestations à visée de diagnostic de deuxième intention et/ou à visée de surveillance épidémiologique, conformément à cette norme.

#### • **Capacités et ressources du CNR**

Le CNR dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission, et notamment :

- ✓ le personnel technique et administratif, habilité et affecté spécifiquement aux activités de référence,
- ✓ les locaux adéquats et conformes aux normes en vigueur,
- ✓ les ressources en termes d'équipements,
- ✓ les procédures permettant d'assurer la bonne exécution et la traçabilité des analyses,
- ✓ les services supports,
- ✓ les applications/logiciels informatiques,
- ✓ les moyens financiers, externes (subventions des autorités de santé publique) et ressources propres (Institut Pasteur).

#### • **Analyse et sous-traitance**

Le CNR paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, propose différents types d'analyses permettant de mieux suivre l'endémie palustre guyanaise :

- ✓ **Diagnostic d'espèce** de deuxième intention par frottis mince/goutte épaisse ou PCR en fonction de l'échantillon concerné et sur demande du partenaire en cas de difficulté diagnostique,
- ✓ **Test de chimiosensibilité** servant à définir le niveau de sensibilité vis-à-vis de différents antipaludiques (artéméthér, luméfántrine, quinine, doxycycline, pyronaridine, pipéraquline, chloroquine, atovaquone, amodiaquine, méfloquine),
- ✓ **Etude des gènes de résistance** à l'atovaquone (pfcytb) et aux dérivés de l'artémisinine (K13),
- ✓ **Typage moléculaire** de façon à différencier les réinfections des échecs thérapeutiques,
- ✓ **Dosage plasmatiques d'antipaludiques** de façon à vérifier la bonne observance et absorption des molécules.

Le CNR Paludisme sous traite les dosages d'antipaludiques et fait séquencer ses produits d'amplification génique auprès d'une société spécialisée dans le séquençage Sanger.

#### • **Communication des résultats**



Après validation biologique par les personnels habilités, seuls les résultats des PCR diagnostiques et des tests de chimiosensibilité font l'objet d'un compte-rendu individualisé, imprimé sur papier à en-tête de l'Institut Pasteur de la Guyane. Après signature, les versions papiers de ces comptes-rendus d'analyses sont envoyées au médecin ou au laboratoire partenaires. Toute anomalie pouvant avoir un impact sur le résultat est signalée dans le compte rendu de résultat. Exemple : « Analyse effectuée bien que le prélèvement biologique ne réponde pas aux exigences de notre manuel de prélèvement. ».

L'envoi de comptes-rendus d'analyse est effectué par **mail**, par **courrier** ou par **fax**. Aucun résultat n'est rendu au patient par **téléphone**. Seuls les responsables du laboratoire sont habilités à communiquer par téléphone les résultats au demandeur, sous réserve de son identification (cas particulier de la prestation de conseils).

Pour la PCR diagnostique dont le résultat pourrait permettre d'orienter la prise en charge du patient, le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, met tout en œuvre pour respecter les délais annoncés dans le document intitulé « catalogue des analyses » disponible sur le site internet de l'Institut Pasteur de la Guyane : <http://www.pasteur-cayenne.fr>. Dans le cadre d'activité en lien avec l'expertise épidémiologique, le laboratoire n'est pas tenu de respecter les mêmes délais. Il n'est pas tenu responsable de toute retranscription par un tiers des résultats d'essais.

Dans le cadre de leurs activités de surveillance, les CNR communiquent les données à l'InVS et éventuellement à la Cellule de veille Sanitaire en cas d'événements anormaux.

- **Prestations de conseil**

De part leur expérience concernant le paludisme en Guyane, les biologistes du CNR paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, se tiennent à votre disposition dans le but d'apporter un maximum d'éclaircissements vis-à-vis de l'interprétation des résultats, de l'investigation de dossiers spécifiques (échec thérapeutique, difficulté diagnostique...) ou toutes autres questions relatives au paludisme sur le plateau des Guyanes.

- **Conservation des échantillons biologiques après analyse**

En l'absence d'opposition du patient à une utilisation ultérieure de son prélèvement, les échantillons sont référencés et conservés (sérum, ADN, parasites cryopréservés) dans des locaux sécurisés et déclarés en collection auprès du ministère concerné.

- **Confidentialité**

L'ensemble du personnel du laboratoire de parasitologie de l'Institut Pasteur de la Guyane hébergeant le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, est soumis au secret professionnel.

- **Contestations/Litiges**

En cas de contestation de toute nature, les parties recherchent un accord amiable afin de trouver une solution. En cas de litige, celui-ci est porté devant le tribunal compétent.

- **Réclamations**

Dans le cadre de l'étude de satisfaction des partenaires, le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, vous invite à transmettre vos réclamations par email à [satisfaction@pasteur-cayenne.fr](mailto:satisfaction@pasteur-cayenne.fr) ou en contactant la Responsable du CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, au 05 94 29 68 40.

- **Applications et opposabilité**

Les conditions ci-dessus s'appliquent à toutes les prestations réalisées par le CNR Paludisme, laboratoire associé pour la région Antilles-Guyane, sauf spécifications contraires validées et formalisées par les parties intéressées.

